



No. 84

PUBLIER IMMÉDIATEMENT
JEUDI, LE 7 DÉCEMBRE 1961LE NIVEAU DU LAC ONTARIO

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, annonce aujourd'hui que la Commission mixte internationale a rendu public son rapport du 5 avril 1961 sur les cotes de niveau du lac Ontario. L'affaire lui avait été soumise le 25 juin 1952 par les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, en conformité de l'article IX du traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Il s'agissait d'étudier les diverses causes des fluctuations de niveau et de déterminer si les deux gouvernements ou l'un d'eux pouvait rendre plus favorable le régime des niveaux. Ces recherches se sont poursuivies parallèlement avec l'étude de requêtes relatives à l'aménagement hydro-électrique de la Section des rapides internationaux du Saint-Laurent.

Le plan des recherches a été orienté vers les fins ci-après: apprécier les divers facteurs de fluctuations de niveau; déterminer dans quelle mesure la régularisation du lac pourrait réduire les écarts de niveau; établir s'il y a lieu de modifier les ouvrages existants ou d'adopter d'autres mesures d'intérêt public; évaluer les conséquences des changements éventuels aux ouvrages existants du point de vue des riverains, de la navigation et de la production d'énergie.

La Commission a recommandé un régime de niveaux se situant, autant que possible, entre les cotes de 244 et de 248 pieds, et elle a reçu en décembre 1955 la